

EXTRAIT DU TARIF DES DOUANES

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
01-01	Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants :	
	A. — Reproducteurs de race pure (a)	Ex
	B. — Autres (b)	40
01-02	Animaux vivants de l'espèce bovine, y compris les animaux du genre buffle :	
	A. — Vaches laitières	26
	B. — Reproducteurs de race pure (a)	Ex
	C. — Genisses pleines et vâles	Ex
	D. — Autres	26
01-03	Animaux vivants de l'espèce porcine :	
	A. — Reproducteurs de race pure (a)	EX
	B. — Autres	40
01-04	Animaux vivants des espèces ovine et caprine :	
	A. — Reproducteurs de race pure (a)	Ex
	B. — Autres :	
	a) - entre le 1er Février et le 31 Juillet	26
	b) - entre le 1er Août et le 31 Janvier..	13
01-06	Autres animaux vivants :	
	A- Destinés principalement à l'alimentation hu- maine :	40 %
	B- Reproducteurs de race pure (lapins, abeilles, etc.) (d)	EX
	C- Autres :	
	a) - Camélidés	26
	b) - Autres	26
02-01	Viandes et abats comestibles des animaux repris aux n° 01.01 à 01.04 inclus, frais, réfrigérés ou congelés :	
	A - Viandes des espèces chevaline, assine, et mulas- sière	40 %
	B- Viandes de l'espèce bovine	26 %
	C- Viandes de l'espèce porcine	50 %
	D- Viandes des espèces ovine et caprine :	
	a) viandes de l'espèce ovine	26 %
	b) autres	40 %
	E - Abats	60 %
03-01	Poissons frais (vivants ou morts), réfrigérés ou congelés :	
	A. — Thon	13
	B. — Autres	40
03-03	Crustacés et mollusques, y compris les coquillages (même séparés de leur carapace ou coquille), frais (vivants ou morts), réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; crustacés non décortiqués, simplement cuits à l'eau :	
	A. — Destinés à la reproduction (a)	Ex
	B. — Autres :	
	a) - Crevettes	60
	b) - Langoustes	60
	c) - Autres Crustacés de mer	60
	d) - Fruits de mer	60
	e) - Coquillages	60
	f) - Autres	60

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
04-04	Fromages et caillebotte : A. — A pâte molle non cuite B. — A pâte persillée C. — A pâte pressée demi-cuite D. — A pâte pressée et cuite E. — Fondus F. — Autres, y compris les fromages blancs et les fromages à pâte fraîche	20 20 13 13 13 26
04-06	Miel naturel	60
06-01	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur : A. — En repos végétatif..... B. — En végétation, fleuris ou non.....	13 40
06-02	Autres plantes et racines vivantes, y compris les boutures et greffons : A. — Plants destinés à être repiqués ou transplantés, racines vivantes, boutures, greffons, porte-greffes, marcottes et similaires I — Plants de palmiers et de palmiers dattiers..... II — Boutures, greffons et plants de vignes..... III — Souchets d'oliviers..... IV — Autres. a) — Plants fruitiers, porte greffes et marcottes d'arbres fruitiers..... b) — Autres..... B. — Arbres, arbustes et arbrisseaux.....	13 Ex 13 Ex 13 40
07-01	Légumes et plantes potagères, à l'état frais ou réfrigéré : A. — Pommes de terre : a) — Destinées à l'ensemencement b) — Autres B. — Tomates C. — Autres: I — Destinés à l'ensemencement..... II — Autres: a) — Olives..... b) — Capses..... c) — Oignons et échalottes..... d) — Aulx..... e) — Asperges..... f) — Choux..... g) — Carottes..... h) — Navets, betteraves à salade, salsific et autres racines comestibles similaires..... i) — Haricots verts..... j) — Pois..... k) — Artichauts..... l) — Aubergines..... m) — Courges, courgettes et similaires n) — Autres.....	Ex(a) 40 40 Ex(a) 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	T A U X des droits en tarif minimum %	
07-04	Légumes et plantes potagères desséchés, déshydratés ou évaporés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés : A. - Piments ou poivrons doux (<i>Capsicum grossum</i>)..... B. - Autres.....	 40 40	
07-05	Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés : A. — Destinés à l'ensemencement B. - Autres: a) - Haricots..... b) - Fèves et fêverelles..... c) - Pois chiche..... d) - Autres pois..... e) - Lentilles..... f) - Autres.....	 EX (a) 60 60 60 60 60 60	
08-01	Dattes, bananes, ananas, mangues, mangoustes, avocats, goyaves, noix de coco, noix du Brésil, noix de cajou (d'acajou ou d'anacarde), frais ou secs, avec ou sans coques : A. — Bananes fraîches B. — Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches ... C. - Dattes: a) - Dattes Deglet Enneur..... b) - Dattes allighs..... c) - Autres dattes D. - Autres fruits: a) - Frais..... b) - Secs.....	 40 40 40 40 40 40 40	
08-02	Agrumes, frais ou secs : A. - Oranges..... B. - Mandarines..... C. - Clémentines..... D. - Citrons..... E. - Pampleousses et pomelos (grape-fruits) F. - Autres.....	 32 32 32 32 32 32	
08-05	Fruits à coques (autres que ceux du n° 08.01), frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués : A. - En coques : a) - Amandes fraîches..... b) - Amandes sèches..... c) - Autres..... B. - Décortiqués: a) - Amandes sèches..... b) - Autres.....	 32 32 32 40 40	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
08-07	Fruits à noyaux, frais :	
	A. - Abricots.....	32
	B. - Pêches.....	32
	C. - Autres.....	32
09-04	Poivre (du genre « Piper »); piments (du genre « Capsicum » et du genre « Pimenta ») :	
	A. - Poivre.....	40
	B. - Piments forts, entiers ou moulus.....	40
	C. - Piments doux moulus.....	40
	D. - Harrissa.....	40
	F. - Autres.....	40
10-01	Froment et méteil :	
	A. - Blé dur	EX
	B. - Blé tendre et méteil	EX
10-03	Orge	EX
10-04	Avoine	EX
10-05	Maïs	EX
11-01	Farines de céréales :	
	A. - De froment ou de méteil	40
	B. - D'orge.....	40
	C. - De riz.....	40
	D. - De maïs.....	40
	E. - Autres.....	40
11-08	Amidons et féculés; inuline :	
	A. - Amidons	6
	B. - Féculés	40
	C. - Inuline	40
12-01	Graines et fruits oléagineux, même concassés :	
	A. - Arachides	
	a) - décortiquées	13
	b) - en coque	6
	B. - Graines de ricin	6
	C - Graines de lin :	
	a) - Destinés à l'ensemencement.....	EX (a)
	b) - Autres.....	40
	D. - Graines de coton	6
	E. - Graines de sésame	13
	F. - Coprah	13
	G. - Noix et amandes de palmiste	13
	H. - Fèves de soja	13
	I - Graines de tournesol :	
	a) - Destinés à l'ensemencement.....	EX (a)
	b) - Autres.....	40
	J. - Autres	13

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %	
12-03	Graines, spores et fruits à ensementer : A. - Graines de vesces et de lupins..... B. - Graines de trèfles et de luzerne..... C. - Graines de Courges..... D. - Autres.....	Ex Ex Ex (a) Ex	
12-07	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides et similaires, frais ou secs, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés : A. - Poivre de cubèbe..... B. - Pyrèthre (fleurs, feuilles, tiges, écorces)..... C. - Autres.....	40 6 6	
12-08	Racines de chicorée, fraîches ou séchées, même coupées non torréfiées; caroubes fraîches ou sèches, même concassées ou pulvérisées; noyaux de fruits et produits végétaux, servant principalement à l'alimentation humaine, non dénommés ni compris ailleurs : A.- Caroubes entiers..... B.- Caroubes concassés, en grumeaux ou en farine.. C.- Noyaux de fruits : a) Destinés à l'ensemencement b) Autres..... D.- Autres.....	13 13 Ex 13 13	
15-11	Glycérine, y compris les eaux et lessives glycérolineuses (a).....	Ex	
15-15	Blanc de baleine et d'autres cétacés (spermaceti), brut, pressé ou raffiné, même artificiellement coloré; cires d'abeilles et d'autres insectes, même artificiellement colorées : A. - Cires d'abeilles..... B. - Autres.....	13 13	
15-17	Dégras; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales. A. - Lies ou fèces d'huile; pâtes de neutralisation (soap - stek)..... B. - Autres (brai stéarique, brais de suint, poix de glycérine, etc).....	13 13	
16-04	Préparations et conserves de poissons, y compris le caviar et ses succédanés : A. - Caviar, succédanés de caviar et bœuf-argue..... B. - Thonidés..... C. - Sardines et sardinelles..... D. - Autres.....	60 40 40 40	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %	
17-02	<p>Autres sucres à l'état solide ; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés:</p> <p>A. - Glucose, non additionné de colorants ou d'aromatisants:</p> <p>a) - destiné à la fabrication de produit pharmaceutiques (a).....</p> <p>b) - autres.....</p> <p>B. - Sucres additionnés d'aromatisants ou de colorants.....</p> <p>C. - Autres.</p> <p>a) - destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques (a).....</p> <p>b) - autres.....</p>	<p>Ex</p> <p>6</p> <p>40</p> <p>Ex</p> <p>13</p>	
20-02	<p>Légumes et plantes potagères préparés ou conservés sans vinaigre ou acide acétique :</p> <p>A. - Préparés ou conservés à l'eau de vie ou à l'alcool (a).....</p> <p>B. - Autres:</p> <p>a) - champignons et truffes.....</p> <p>b) - choucroutes.....</p> <p>c) - asperges.....</p> <p>d) - tomate et purées de tomate.....</p> <p>e) - olives et capres.....</p> <p>f) - petits pois.....</p> <p>g) - haricots verts.....</p> <p>h) - artichauts.....</p> <p>i) - gombes.....</p> <p>j) - autres.....</p>	<p>60</p> <p>60</p> <p>60</p> <p>60</p> <p>60</p> <p>60</p> <p>60</p> <p>60</p> <p>60</p> <p>60</p> <p>60</p>	
23-01	<p>Farines et poudres de viandes et d'abats, de poissons, crustacés ou mollusques, impropres à l'alimentation humaine; crétons .</p> <p>A. - Farine et poudre de poissons destinées à l'alimentation du bétail.....</p> <p>B. - Autres.....</p>	<p>6</p> <p>6</p>	
23-02	<p>Sons, remoulages et autres résidus du criblage, de la mouture ou autres traitements des grains de céréales et de légumineuses .</p> <p>A. - Sons.....</p> <p>B. - Autres.....</p>	<p>6</p> <p>6</p>	
23-04	<p>Tourteaux, grignons d'olives et autres résidus de l'extraction des huiles végétales, à l'exclusion des lies ou fèces</p> <p>A. - Grignons et amucos d'olives.....</p> <p>B. - Tourteaux de lin.....</p> <p>C. - Autres.....</p>	<p>6</p> <p>6</p> <p>6</p>	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
23-07	Préparations fourragères mélassées ou sucrées; autres préparations du genre de celles utilisées dans l'alimentation des animaux : A. — Préparations fourragères mélassées ou sucrées et autres aliments préparés pour animaux B. — Autres préparations du genre de celles utilisées dans l'alimentation des animaux (adjuvants) etc.....	13 EX
25-07	Argiles (kaolin, bentonite, etc...), à l'exclusion des argiles expansées du n° 68.07, andalousite, cyanite, sillimanite, même calcinées, mullite; terres de chamotte et de dinas : A. — Kaolin B. — Bentonite C. — Tfal ghassoul D. — Autres	6 EX 13 Ex
25-15	Marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente supérieure ou égale à 2,5, et albâtre, bruts, dégrossis ou simplement débités par sciage : A. — En blocs bruts ou équarris..... B. — Sciés.....	20 45
26-03	Cendres et résidus (autres que ceux du n° 26.02), contenant du métal ou des composés métalliques . A. — Cendres et résidus contenant de l'aluminium..... B. — Autres.....	Ex Ex
27-12	Vaseline : A. — A l'importation a-) destinée à la fabrication de produits pharmaceutiques (e)..... b-) autres..... B. — A la sortie des usines exercées	Ex 13 Ex
28-28	Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques, autres bases, oxydes, hydroxydes et peroxydes métalliques inorganiques . A. — Chaux artificielle..... B. — Autres.....	13 13

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %	
28-39	Nitrites et nitrates : A. — Destinés à l'agriculture B. — Destinés à la fabrication d'explosifs C. — Destinés à la fabrication de pro- duits pharmaceutiques(a)..... D. — Autres.....	Ex 13 Ex 13	
28-49	Métaux précieux à l'état colloïdal; amalgames de métaux précieux; sels et autres composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, de constitution chimique définie ou non A — destinés à la fabrication de pro- duits pharmaceutiques(a)..... B — Autres.....	Ex 13	
28-50	Eléments chimiques et isotopes, fissiles; autres éléments chimiques radio- actifs et isotopes radio-actifs; leurs composés inorganiques ou orga- niques de constitution chimique définie ou non; alliage, dispersions et cernets, renfermant ces éléments ou ces isotopes ou leurs composés inorganiques ou organiques; A — destinés à des fins médicales(a)..... B — autres.....	Ex 6	
28-51	Isotopes d'éléments chimiques autres que ceux du n° 28.50 leurs com- posés inorganiques ou organiques de constitution chimique définie ou non; A — destinés à des fins médicales(a)..... B — Autres.....	Ex 6	
29-13	Cétones, cétones-alcools, cétones-phénols, cétones-aldéhydes, quinones, quino- nes alcools, quinones phénols, quinones-aldéhydes et autres cétones et quinones à fonctions oxygénées, simples ou complexes et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés A — destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques(a)..... B — Autres.....	Ex 13	
29-16	Acides carboxyliques à fonctions alcool, phénol, aldéhyde ou cétone et autres acides carboxyliques à fonctions oxygénées simples ou complexes, leurs anhydrides, ha- logénures, peroxydes et peracides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés A. — Acide lactique et ses sels B. — Acide tartrique C. — Acide citrique D. — Acide salicylique E. — Acide acétylsalicylique (a) F — Autres: a-) destinés à la fabrication de pro- duits pharmaceutiques.(a)..... b-) autres.....	13 13 13 13 Ex Ex 13	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %	
29-21	Autres esters des acides minéraux (à l'exclusion des esters des acides halogénés) et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés A. - Silicate d'éthyle..... B. - Autres.....	13 13	
29-25	Composés à fonction carboxamide et composés à fonction amide de l'acide carbonique: A - destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques(a)..... B - Autres.....	Ex 13	
29-35	Composés hétérocycliques, y compris les acides nucléiques: A - destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques(a)..... B - Autres.....	Ex 13	
29-36	Sulfamides : A - destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques(a)..... B - Autres.....	Ex 6	
29-38	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques.....	Ex	
29-42	Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés (c) A - destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques(a)..... B - Autres.....	Ex 6	
29-44	Antibiotiques	Ex	
31-02	Engrais minéraux ou chimiques azotés : A. - Nitrate..... B. - Sulfate d'ammoniaque..... C. - Autres.....	13 13 13	
31-04	Engrais minéraux ou chimiques potassiques : A. - Sels de potassium naturels bruts..... B. - Sulfate de potasse..... C. - Chlorure de potasse..... D. - Autres.....	c Ex Ex Ex EX	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	T A U X des droits en tarif minimum %	
	C. - Eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles, même médicinales.....	13	
	D. - Autres :		
	a) - ayant des propriétés thérapeutiques ou prophylactiques reconnues par le Ministère de la Santé Publique.....	42	
	b) - autres.....	42	
34-02	Produits organiques tensio-actifs; préparations tensio-actives et préparations pour lessives, contenant ou non du savon :		
	A. - Produits organiques tensio-actifs.....	50	
	B. - Préparations tensio-actives.....	50	
	C. - Préparations pour lessives.....	60	
35-03	Gélatines (y compris celles présentées en feuilles découpées de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées) et leurs dérivés; colle d'os, de peaux, de nerfs, de tendons et similaires et colles de poissons; ichtyocolle solide :		
	A. - Gélatines.....	13	
	B. - Autres.....	13	
36-06	Allumettes :		
	A. - Pour le compte de R.N.T.A.	Ex	
	B. - Autres que pour le compte de la R.N.T.A. (c).....	20	
37-01	Plaques photographiques et films plans, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou le tissu :		
	A. - Pour radiologie	Ex	
	B. autres		
	a) Destinés à l'impression des journaux, périodiques, livres, dépliants et brochures touristiques(a).....	Ex	
	b) autres.....	13	
37-02	Pellicules sensibilisées, non impressionnées, perforées ou non, en rouleaux ou en bandes :		
	A.- Destinés à l'impression des journaux, périodiques, livres, dépliants et brochures touristiques. (a).....	Ex	
	B.- Autres.....	13	
37-03	Papiers, cartes et tissus sensibilisés, non impressionnés ou impressionnés, mais non développés :		
	A - Papier héliographique.....	20	
	B - Papiers sensibilisés destinés à l'impression des journaux, périodiques et livres culturels (a).....	Ex	
	C - Autres.....	13	

(c) l'achat, la fabrication ou la vente des allumettes sont réservés aux monopoles de l'Etat.

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %	
37-08	Produits chimiques pour usages photographiques, y compris les produits pour la production de la lumière-éclair : A.- Destinés à l'impression des journaux, périodiques, livres, dépliants et brochures touristiques.(a)..... B.- Autres.....	Ex 13	
38-19	Produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), non dénommés ni compris ailleurs; produits résiduaux des industries chimiques ou des industries connexes, non dénommés ni compris ailleurs : A. - Ciments ou mortiers réfractaires..... B. - Eaux ammoniacales et crude ammoniac provenant de l'épuration du gaz d'éclairage C. - Autres: a) destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques (a)..... b) autres.....	13 6 Ex 13	
39-01	Produits de condensation, de polycondensation et de polyaddition, modifiés ou non, polymérisés ou non, linéaires ou non (phénoplastes, aminoplastes, alkydes, polyesters alkyliques et autres polyesters non saturés, silicone, etc...): A - Présentés sous les formes indiquées aux § 6 et d de la note 3 du chapitre: a) Plaques ondulées (même armées de fibres de verre) b) autres..... B.- Autrement présentés : a) Polyalkydes et glycérophtaliques..... b) autres.....	20 13 40 % 6 %	
39-02	Produits de polymérisation et copolymérisation (polyéthylène, polytétrahydrofur, polyisobutylène, polystyrène, chlorure de polyvinyle, acétate de polyvinyle chlorate de polyvinyle et autres dérivés polyvinyliques, dérivés polyacryliques et polyméthacryliques, résines de coumarone - indène etc): A - Présentés sous les formes indiquées aux § c et d de la note 3 du chapitre: a) Polyane/ ^{en} feuilles en gaines ou en rouleaux destiné à l'agriculture..... b) Autres..... B.- Autrement présentés : a) Emulsions vinyliques et acryliques, acétates de polyvinyle..... b) autres.....	13 13 20 6	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %	
39-03	<p>Cellulose régénérée; nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose, plastifiés ou non (colloïdine et collodions, celluloid, etc...); fibre vulcanisée :</p> <p>A. - Fibre vulcanisée:</p> <p>I) Présentée sous les formes indiquées aux § c et d de la Note 3 du chapitre:</p> <p>a) Plaques d'acétate de cellulose pour la fabrication des montures de lunettes... (c) 6</p> <p>b) autres..... 13</p> <p>II) Autrement présentée..... 6</p> <p>B - Autres:</p> <p>I - présentés sous les formes indiquées aux § c et d de la Note 3 du chapitre:</p> <p>a) - destinés à l'emballage ou le conditionnement de produits pharmaceutiques (a)... Ex</p> <p>b) - autres..... 13</p> <p>II) - Autrement présentés (a) 6</p>		
39-03	<p>Résines naturelles modifiées par fusion (gommes fondues); résines artificielles obtenues par estérification de résines naturelles ou d'acides résiniques (gommes esters); dérivés chimiques de caoutchouc naturel (caoutchouc chloré, chlorhydraté, cyclisé, oxydé, etc...); (a) :</p> <p>A. - Résines.</p> <p>a) - présentées sous les formes indiquées aux § c et d de la note 3 du chapitre..... 13</p> <p>b) - autrement présentées..... 6</p> <p>B. - Autres.</p> <p>a) - présentées sous les formes indiquées aux § c et d de la note 3 du chapitre..... 13</p> <p>b) - autrement présentées..... 6</p>		
39-06	<p>Autres hauts polymères, résines artificielles et matières plastiques artificielles, y compris l'acide alginique, ses sels et ses esters; linoxyne :</p> <p>A. - Présentés sous les formes indiquées aux § c et d de la note 3 du chapitre 13</p> <p>B - Autrement présentés:</p> <p>a) utilisés dans la fabrication de produits pharmaceutiques (a)..... 3</p> <p>b) autres..... 6</p>		
39-07	<p>Emballages en matières des N° 39-01 à 39-06 inclus :</p> <p>A. - Capsules et bouchons 20</p> <p>B - Articles de conditionnement (sacs, sachets, boîtes, etc....):</p> <p>a) - Flacons poudreux..... 13</p> <p>b) autres... 32</p>		

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
	C. — Articles de ménage et d'économie domestique	38
	D. — Autres ouvrages :	
	a) — Pions pour boutons	6
	b) — Articles pour usages techniques tels que courroies, joints rondelles etc.....	6
	c) — Fuscs pour corsets, pour vêtements ou accessoires du vêtement et simi- laires.....	6
	d) — Autres.....	26
40-03	Plaques, feuilles, bandes et profilés (y compris les profilés de section circu- laire), en caoutchouc vulcanisé, non durci	6
40-09	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé, non durci	6
40-14	Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé, non durci	
	A. — Matelas, oreillers et coussins pneumati- ques.....	60
	B. — Articles pour usages techniques.....	13
	C. — Autres ouvrages :	
	a) Bouchons neutres 20 x destinés au condi- tionnement des produits pharmaceutiques (a).....	Ex
	b) autres.....	42
41-02	Cuir et peaux de bovins (y compris les buffles) et peaux d'équidés, pré- parées, autres que ceux des n° 41.06 et 41.08 :	
	A. — Cuir et peaux de veaux :	
	a) — seulement tannés.....	32
	b) — corroyés ou travaillées après tannage..	32
	B — Cuir et peaux de bovins autres que de veaux :	
	a) — tannées au chrome.....	32
	b) — tannées au végétal.....	32
	c) — autrement tannées.....	32
	C — Croûtes ou cuirs de bovins refendus :	
	a) veloutés.....	32
	b) — autres.....	32
	D. — Autres :	
	a) parcheminés.....	32
	b) seulement tannés.....	32
	c) corroyés ou travaillées après tannage	32
	d) autrement préparés.....	32

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %	
41-03	Peaux d'ovins, préparées, autres que celles des N°s 41-06 et 41-08: A. - Seulement tannées..... B. - Travaillées après tannage..... C. - Autrement préparées.....	 32 32 32	
41-04	Peaux de caprins, préparées, autres que celles des N°s 41-06 et 41-08: A. - Seulement tannées..... B. - Travaillées après tannage..... C. - Autrement préparées.....	 32 32 32	
41-05	Peaux préparées d'autres animaux, à l'exclusion de celles des N°s 41-06 et 41-08: A. - Seulement tannées..... B. - Travaillées après tannage..... C. - Autrement préparées.....	 32 32 32	
41-08	Cuir et peaux vernis ou métallisés : A - de veaux..... B - de vachettes..... C - de caprins..... D - Autres.....	 32 32 32 32	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
41-09	Rognures et autres déchets de cuir naturel, artificiel ou reconstitué et de peaux, tannés ou parcheminés, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir	6
42-03	Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel, artificiel ou reconstitué : A. — Vêtements	60
	B. — Tabliers, manches et autres équipements spéciaux de protection individuelle pour tous métiers	6
	C. — Gants et moufles de protection pour tous métiers	13
	D. — Autres gants et moufles	50
	E. — Articles de ceinturerie	50
	F. — Autres accessoires du vêtement	50
44-03	Bois bruts, même écorcés ou simplement dégrossis : A. — Bois de trituration	Ex
	B. — Bois de conifères pour sciage ou placage	6
	C. — Bois autres que de conifères, pour sciage ou placage	6
	D. — Bois de mines	Ex
	E. — Bois en grumes.....	Ex
	F. — Autres.....	6 %
44-25	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais et de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois : A — Ebauches de formes pour chaussures	13
	B — Autres.....	26
48-01	Papiers et cartons, y compris l'ouate de cellulose en rouleaux ou en feuilles: A.- Papier journal.....	Ex
	B.- Papier pour l'impression et l'écriture.....	32
	C.- Papiers et cartons kraft; papier de cannelure dit fluting.....	6
	D.- Papier à cigarettes.....	Ex
	E.- Papier non coloré, papier coloré ou marbré dans la masse, destinés à la fabrication des panneaux stratifiés.....	6
	F.- Papier support de carbone, support de papier auto-copiant, et papier diazo pour la fabrication du papier héliographique du n° 37-03.....	6
	G.- Ouate de cellulose.....	20
	H.- Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main.).....	32
	I.- Autres.....	26

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %	
48-07	Papiers et cartons couchés, enduits, imprégnés ou colorés en surface (marbrés, indiennés et similaires) ou imprimés (autres que ceux du chapitre 49), en rouleaux ou en feuilles : A. - Papiers et cartons simplement réglés, lignés ou quadrillés..... B. - Papier pour l'impression et l'écriture... C. - Papier imprégné, imprimé ou coloré en surface, destiné à la fabrication des panneaux stratifiés..... D. - Papier carbone E. - Autres.....	 42 6 6 20 20	
48-13	Papiers pour duplication et reports, découpés à format, même conditionnés en boîtes (papier carbone, stencils complets et similaires) : A - Papier carbone..... B - Stencils..... C - Autres.....	 20 20 20	
48-20	Tambours, bobines, busettes, canettes et supports similaires en pâte : papier, papier ou carton, même perforés ou durcis : A - Mandrins de 20 à 120 mm de diamètre..... B - Autres.....	 32 6	
48-21	Autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ou ouate de cellulose : A. - Cartes statistiques..... B. - Cartes perforées pour mécaniques jacquard et similaires..... C. - Autres.....	 13 13 32	
49-11	Images, gravures, photographies et autres imprimés, obtenus par tous procédés : A. - Ouvrages publicitaires à caractère officiel d'intérêt général..... B. - Notices techniques, prospectus, catalogues commerciaux et autres articles similaires même comportant de la publicité à titre accessoire..... C. - Imprimés utilisés sur les machines pour le traitement automatique de l'information... D. - Autres.....	 Ex 42 42 42	
51-02	Monofils, lames et formes similaires (paille artificielle) et imitations de catgut en matières textiles synthétiques et artificielles : A - En matières textiles synthétiques : a) - monofils b) - autres..... B. - En matières textiles artificielles	 16 Ex. EX.	
55-05	Fils de coton non conditionnés pour la vente au détail : A. - Ecrus non mercerisés B. - Autres	 13 13	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
55-09	Autres tissus de coton : A. — Ecrus non mercerisés B. — Autres : a) — Gaze hydrophile à usage médical b) — Autres	50 Ex 50
58-04	Velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille, à l'exclusion des articles des N°s 55-08 et 58-05: A. — Velours d'ameublement..... B. — Velours d'habillement: a) écoru..... b) finis..... C. — Autres.....	40 26 40 40
59-02	Feutres et articles en feutre, même imprégnés ou enduits: A. — Feutres et articles en feutre pour le revêtement du sol ou des murs..... B. — Tapis de feutre..... C. — Autres.....	30 30 9
59-03	Tissus non tissés et articles en « tissus non tissés » même imprégnés ou enduits A — Tissus non tissés, non imprégnés ni enduits..... B — Tissus non tissés, imprégnés ou enduits.. C — Articles confectionnés en tissus non tissés même imprégnés ou enduits.....	10 20 26
59-04	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non A. — Ficelles en matières synthétiques d'un diamètre de 2 à 5 mm..... B. — Ficelles de sisal de 0,8mm à 4mm de diamètre comportant deux à 3 bouts..... C. — Ficelles lieuses et autres ficelles dont le métrage au kg varie de 150m à 350m.. D. — Autres ficelles..... E. — Cordages en matières synthétiques ou végétales: a) — d'un diamètre égal ou inférieur à 44mm..... b) — d'un diamètre supérieur à 44mm.... F. — Autres	40 40 40 26 40 26 26
63-02	Drilles et chiffons, ficelles, cordes et cordages, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage A. — Ficelles, cordes et cordages hors d'usage ou sous forme de déchets..... B. — Autres.....	40 20

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
64-02	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel, artificiel ou reconstitué, chaussures (autres que celles du n° 64-01) à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique artificielle .	
	A - Articles chaussants de sport :	
	a) - munis de pointes, crampons ou terrettes..	Ex
	b) - autres (a).....	Ex
	B - Autres.....	50
64-05	Parties de chaussures (y compris les semelles intérieures et les talonnettes) en toutes matières autres que le métal.	
	A. - Tiges.....	26
	B. - Talons, talonnettes, contreforts et bouts durs.....	13
	C. - Semelles premières, intercalaires, demi-semelles et patins.....	20
	D. - Semelles extérieures.....	20
	E. - Brides.....	13
	F. - Autres.....	13
68-08	Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, etc...).	20
68-13	Amiante travaillé, ouvrages en amiante, autres que ceux du n° 68-14 (cartons, fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, etc...), même armés; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; et ouvrages en ces matières .	
	A - Mélanges à base d'amiante	13
	B - Autres.....	15
69-07	Carreaux, pavés et dalles de pavement ou de revêtement, non vernissés ni émaillés.	
	A. - Carreaux non émaillés de pavement ou de revêtement dits communément " Biscuits " ou " Cottoforte " de porosité supérieure à 7%	13
	B. - Carreaux non émaillés de pavement ou de revêtement tel que le gré cérame ou émaux de Briare.....	40
	C. - Autres.....	40

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %	
69-08	Autres carreaux, pavés et dalles de pavement ou de revêtement .		
	A. - Emailés uniquement en blanc.....	20	
	B. - Autres.....	40	
70-14	Verrerie d'éclairage, de signalisation et d'optique commune :		
	A. - Appareils d'éclairage et leurs parties en verre autres que les verres pour lustrerie.....	23	
	B. - Verres pour lustrerie (verres à facettes plaquettes, boules, amandes, fleurons, pendeloques et autres pièces analogues de lustreries).....	16	
	C. - Verrerie de signalisation et d'optique commune.....	6	
70-15	Verres d'horlogerie, de lunetterie commune et analogues, bombés, cintrés et similaires, y compris les boules creuses et les segments:		
	A. Verres solaires.....	6	
	B. - Autres.....	16	
70-17	Verrerie de laboratoire, d'hygiène et de pharmacie, en verre, même graduée ou jaugée; ampoules pour sérums et articles similaires:		
	A. - Verrerie de laboratoire, d'hygiène et de pharmacie, en verre, même graduée ou jaugée.....	3	
	B. - Ampoules pour sérums et articles similaires.....	9	
73-14	Fils de fer ou d'acier, nus ou revêtus, à l'exclusion des fils isolés pour l'électricité ..		
	A - Fil cuivré pour soudure, d'une section de 0,6 à 1,6 mm.....	26	
	B - Fil trefilé, même traité en surface (galvanisé, cuivré, etc...) d'une section de 0,7 à 10,7 mm.....	20	
	C - Autres.....	6	
73-15	Aciers alliés et acier fin au carbone sous les formes indiquées aux n° 73-06 à 73-14 inclus		
	A. - Lingots en acier fin au carbone	6	
	B. - Lingots en aciers alliés	6	
	C. - Blooms, billettes, brames, largels et ébauches de forge en acier fin au carbone	6	
	D. - Blooms, billettes, brames, largels et ébauches de forge en aciers alliés	6	
	E. - Ebauches en rouleaux pour tôles, en acier fin au carbone	6	
	F. - Ebauches en rouleaux pour tôles, en aciers alliés	6	
	G. - Fil machine en acier fin au carbone	6	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
	H. — Fil machine en aciers alliés	6
	I. — Barres, y compris les barres creuses pour le forage des mines, en acier fin au carbone.....	6
	J. — Barres, y compris les barres creuses pour le forage des mines, en aciers alliés	6
	K. — Profilés de 80 m/m ou plus et palplanches en acier fin au carbone ..	6
	L. — Profilés de 80 m/m ou plus et palplanches en aciers alliés	6
	M. — Profilés de moins de 80 m/m, en acier fin au carbone	6
	N. — Profilés de moins de 80 m/m, en aciers alliés	6
	O. — Tôles d'une épaisseur de plus de 4,75 m/m et larges plats, en acier fin au carbone	6
	P. — Tôles d'une épaisseur de plus de 4,75 m/m et larges plats, en aciers alliés	6
	Q. — Tôles d'une épaisseur de 3 mm inclus, 4,75 mm inclus en acier fin au carbone	6
	R. — Tôles d'une épaisseur de 3 mm inclus à 4,75 mm inclus, en aciers alliés	6
	S. — Tôles d'une épaisseur de moins de 3 mm, ni revêtues ni plaquées, en acier fin au carbone	6
	T. — Tôles d'une épaisseur de moins de 3 mm, ni revêtues ni plaquées en aciers alliés	6
	U. — Tôles d'une épaisseur de moins de 3 mm, revêtues ou plaquées, en acier fin au carbone	6
	V. — Tôles d'une épaisseur de moins de 3 mm, revêtues ou plaquées, en aciers alliés	6
	W. — Feuillards en acier fin au carbone	6
	X. — Feuillards en aciers alliés	6
	Y. — Fils en acier fin au carbone	20
	Z. — Fils en aciers alliés	6
73-18	<p>73-18 Tubes et tuyaux (y compris leurs rebouches) en fer ou en acier, à l'exclusion des articles du n° 73.19 :</p> <p>A. — Tubes et tuyaux soudés:</p> <p>a) — tubes ronds serruriers de 20 à 32 mm de diamètre extérieur.....</p> <p>b) — tubes ronds iso, serie légère, dits tubes gas, même galvanisés de 12 à 102mm de diamètre intérieur et de 17 à 114mm de diamètre extérieur.....</p> <p>c) — Tubes à raccords rapides dits d'irrigation.....</p> <p>d) — Autres.....</p> <p>B. — Tubes et tuyaux sans soudure.....</p> <p>C — Autres.....</p>	<p>13</p> <p>13</p> <p>6</p> <p>6</p> <p>6</p> <p>6</p>
73-20	73-20 Accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc...)	16

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
73-26	Ronces artificielles: torsades, barbelées ou non, en fil ou en feuillard de fer ou d'acier A - Ronces artificielles; torsades, barbelées en fil de fer ou d'acier..... B - Autres.....	 26 6
73-27	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles ou bandes déployées, en fer ou en acier: A. - Toles en bandes déployées, en fer ou en acier..... B. - Autres.....	 6 26
73-29	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier : A. — Chaînes et chaînettes de transmission et leurs parties B. - Chaînes et chaînettes autres que celles de transmission et de leurs parties: a) - chaîne en acier soudé, dont le diamètre du fil des maillons varie de 5 à 13 mm..... b) - autres.....	 6 26 20
73-31	Pointes, clous, crampons appointés, agrafes ondulées et biseautées, pitons, crochets et punaises, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre : A. — Agrafes de feuillards ondulées et biseautées; punaises B. - Pointes, clous, crampons, même galvanisés à l'exclusion des clous de semences..... C. - Autres.....	 13 26 6
73-32	Boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie en fonte, fer ou acier; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort) en fer ou en acier : A. - Crochets et pitons à pas de vis..... B. - Vis à bois ou à métaux..... C. - Boulons poeliers, boulons de charrues, boulons hexagonaux..... D. - Rivets..... E. - Autres.....	 13 26 26 26 13

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	T A U X des droits en tarif minimum %
73-35	Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier :	
	A - à lames.....	6
	B - à boudin.....	6
	C - autres.....	6
73-38	<p>Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage et usages analogues, en fer ou en acier:</p> <p>A. - Articles de ménage et d'économie domestique et leurs parties.....</p> <p>B. - Articles d'hygiène et leurs parties:</p> <p>I - Eviers et plonges et leurs parties:</p> <p>a) - éviers et plonges.....</p> <p>b) - parties d'éviers et plonges:</p> <p>1- platines et fonds emboutis, en acier inoxydable ou émaillé devant subir une série d'ouvrages complémentaires (perçage, polissage, soudure, ébavurage, ébarbage, satinage, pliage, ajustage, thermefugeage par floccage).....</p> <p>2- autres parties.....</p> <p>II - Autres articles d'hygiène et leurs parties.....</p> <p>C. - Autres.....</p>	<p>36</p> <p>36</p> <p>13</p> <p>36</p> <p>36</p> <p>16</p>
73-40	Autres ouvrages en fonte, fer ou acier :	
	A. - Ouvrages en fonte, à l'état brut.....	13
	B. - Ouvrages coulés ou moulés en acier, à l'état brut.....	13
	C. - Ouvrages en fer ou en acier, forgés (y compris ceux obtenus par forgeage en matrice) à l'état brut.....	13
	D. - Autres:	
	a) - Boîtes à poudre ou à fards (poudris), bonbonnières, étuis à cigarettes, boîtes de poche, étuis à lunettes et à fards, articles similaires non gainés	26
	b) - Buscs pour corsets, pour vêtements ou accessoires du vêtement et similaires.....	26
	c) - fonds de boîtes en fer blanc.....	13
	d) - autres.....	26

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
74-07	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) et barres creuses, en cuivre : A - Tubes et tuyaux ronds (y compris leurs ébauches)..... B - Autres.....	 16 16
74-15	Pointes, clous, crampons appointés, crochets et punaises, en cuivre, ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; boulons et écrous (filetés ou non), vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie en cuivre; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort) en cuivre: A. - Vis et rivets..... B. - Autres.....	 16 16
76-04	Feuilles et bandes minces en aluminium (même gaufrées, découpées, perforées, revêtues, imprimées et fixées sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires), d'une épaisseur de 0,20mm et moins (support non compris): A. - Destinées au conditionnement des produits pharmaceutiques (a)..... B. - Autres.....	 Ex 9
78-02	Barres, profilés et fils de section pleine, en plomb	32
78-05	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches), barres creuses et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, tubes en S pour siphons, joints, manchons, brides, etc...) en plomb	32
80-02	Barres, profilés et fils de section pleine, en étain : A. - En étain pur à 99 % et plus..... B. - Autres.....	 9 32

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	T A U X des droits en tarif % <i>tariff</i>	
82-09	<p>Couteaux à lame tranchante ou dentelée (y compris les serpettes fermentes), autres que les couteaux du n° 82-06, et leurs lames:</p> <p>A. - Lames de couteaux..... 6</p> <p>B. - Autres:</p> <p>I - Couteaux de tables et de cuisines:</p> <p>a) - à manches en bois, en matières plastiques ou en métaux communs non dorés ni argentés..... 32</p> <p>b) - autres..... 40</p> <p>II - Couteaux de bouchers..... 32</p> <p>III - Autres..... .26</p>		
82-11	<p>Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes) .</p> <p>A. - Rasoirs..... 13</p> <p>B. - Lames de rasoirs..... 13</p> <p>C. - Ebauches de lames en bandes..... 13</p> <p>D. - Autres parties et pièces détachées..... 13</p>		
83-01	<p>Serrures (y compris les fermoirs et montures fermoirs comportant une serrure) verroux et cadenas, à clef, à secret ou électrique et leurs parties, en métaux communs. clés pour des articles, en métaux communs :</p> <p>A. - Ebauches de clés 6</p> <p>B. - Autres:</p> <p>a) - articles <i>Complets</i>..... 36</p> <p>b) - parties et pièces détachées..... 36</p>		
83-03	<p>Coffres-forts, portes et compartiments blindés pour chambre fortes, coffrets et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs :</p> <p>A. - Articles <i>complets</i>..... 30</p> <p>B. - Parties et pièces détachées..... 30</p>		
83-06	<p>Statuettes et autres objets d'ornement d'intérieur en métaux communs; cadres pour photographies, gravures et similaires, en métaux communs; miroiterie en métaux communs :</p> <p>A. - Statuettes..... 60</p> <p>B. - Médailles de sport..... 50</p> <p>C. - Autres..... 50</p>		

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	T A U X des droits en tarif minimum %
83-07	Appareils d'éclairage, articles de lampisterie et de lustrerie, ainsi que leurs parties non électriques, en métaux communs :	
	A. - Appareils à source lumineuse, non électrique et leurs parties.....	13
	a) - appareils.....	13
	b) - parties et pièces détachées.....	
	B. - Appareils à source lumineuse électrique équipés ou non électriquement et leurs parties non électriques.....	
	a) - appareils.....	50
	b) - parties et pièces détachées.....	50
	C. - Parties métalliques de lustres, destinées au montage après une série d'ouvrages complémentaires (coupe, limage, façonnage, polissage, perçage, soudure, chromage, vernissage etc....).....	30
83-11	Cloches, clochettes, sonnettes, timbres, grelots et similaires (non électriques) et leurs parties, en métaux communs :	
	A. - Articles complets.....	30
	B. - Parties et pièces détachées.....	30
83-13	Bouchons métalliques, bandes filetées, plaques de bandes, capsules de surbouchage, capsules déchirables, bouchons, verseurs, scellés et accessoires similaires pour l'emballage, en métaux communs :	
	A. - Bouchons métalliques à l'exclusion des bandes filetées.....	60
	B. - Autres :	
	a) capsules de surbouchage destinées au conditionnement des produits pharmaceutiques (a).....	Ex
	b) autres.....	20

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
84-01	Générateurs de vapeur d'eau ou d'autres vapeurs (chaudières à vapeur); chaudières dites à eau surchauffée : A. - Générateurs et chaudières..... B. - Parties et pièces détachées.....	 3 3
84-02	Appareils auxiliaires pour chaudières du n° 8401 (économiseurs, surchauffeurs, accumulateurs de vapeur, appareils de ramonage, de récupération des gaz, etc.); condenseurs pour machines à vapeur : A. - Appareils..... B. - Parties et pièces détachées.....	 3 3
84-03	Gazogènes et générateurs de gaz à l'eau ou de gaz à l'air avec ou sans leurs épurateurs, générateurs d'acétylène (par voie humide) et générateurs similaires, avec ou sans leur épurateurs, : A. - Gazogènes et générateurs..... B. - Parties et pièces détachées.....	 3 3
84-05	Machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs, même formant corps avec leurs chaudières: A. - Machines..... B. - parties et pièces détachées.....	 3 3
84-06	Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons : A. - Moteurs pour automobiles et motocycles B. - Moteurs pour propulsion du bateau de pêche a) d'une puissance inférieure à 100 CV..... b) d'une puissance égale ou supérieure à 100 CV..... C. - Moteurs destinés à l'équipement du matériel de forage et de sondage D. - Moteurs pour l'aviation d'une puissance au sol supérieure à 600 CV et leurs parties et pièces détachées E - Autres moteurs : a) moteurs amovibles, type hors-bord.. b) autres..... F. - Parties et pièces détachées de moteurs autres que celles visées à la sous-position 84-06 D G - Moteurs importés en parties et pièces détachées destinées à l'industrie du montage : (a) a-) moteurs marins pour la pêche..... b-) autres.....	 36 13 3 Ex Ex 42 26 16 Ex 6
84-07	Roues hydrauliques, turbines et autres machines motrices hydrauliques : A. - Turbines hydrauliques..... B. - Roues et autres machines motrices hydrauliques..... C. - Parties et pièces détachées.....	 6 6 6

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
84-08	Autres moteurs et machines motrices : A. - Moteurs pour l'aviation..... B. - Turbines à gaz autres que pour l'avia- tion..... C. - Autres..... D. - Parties et pièces détachées. a) - de moteurs pour l'aviation..... b) - autres.....	Ex 6 6 Ex 6
84-10	Pompes, moto-pompes et turbo-pompes pour liquides, y compris les pompes non mécaniques et les pompes distributrices comportant un dispositif me- sureur, élévateurs à liquides (à chapelet, à godets, à bandes souples, etc...) : A. — Pompes et moto-pompes comportant un dispositif mesureur B. — Pompes et moto-pompes pour l'injection d'eau dans les appareils de sondage et de forage C. - Autres pompes, moto-pompes, turbo-pompes et élévateurs à liquides : a) autres pompes, moto-pompes..... b) turbo-pompes et élévateurs à liquides.. D - Parties et pièces détachées.....	40 Ex 13 6 6
84-11	Pompes, moto-pompes et turbo-pompes à air et à vide, compresseurs, moto- compresseurs et turbo-compresseurs d'air et d'autres gaz, générateurs à pistons libres, ventilateurs et similaires : A. - Pompes et compresseurs : a) motocompresseurs..... b) autres..... c) parties et pièces détachées..... B. - Générateurs à pistons libres : a) - générateurs..... b) - parties et pièces détachées..... C. - Ventilateurs et similaires : a) - appareils..... b) - parties et pièces détachées.....	13 6 6 6 6 6 6
84-12	Groupes pour le conditionnement de l'air comprenant, réunis en un seul corps, un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité : A. - Appareils..... B. - Parties et pièces détachées.....	36 36
84-13	Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides (pulvérisa- teurs), à combustibles solides pulvérisés ou à gaz, foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs méca- niques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires : A. - Appareils..... B. - Parties et pièces détachées.....	20 20

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
84-14	Fours industriels ou de laboratoires, à l'exclusion des fours électriques du n° 85-11 : A. - Appareils..... B. - Parties et pièces détachées.....	6 6
84-15	Matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre : A. - Réfrigérateurs à usage domestique, non électriques..... B. - Réfrigérateurs à usage domestique électriques..... C. - Congélateurs-conservateurs à usage domestique..... D. - Autres matériels, machines et appareils frigorifiques..... E. - Parties et pièces détachées.....	40 46 46 30 30
84-16	Calandres et laminoirs, autres que les laminoirs à métaux et les machines à laminer le verre, cylindres pour ces machines : A. - Machines..... B. - Parties et pièces détachées.....	6 6
84-17	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation, le refroidissement etc... à l'exclusion des appareils domestiques chauffe-eau et chauffe-bains non électriques : A. - Chauffe-eau et chauffe-bains non électriques pour usages domestiques. I - Absorbent pour capteurs solaires: a) - appareils..... b) - parties et pièces détachées..... II - Autres: a) - appareils..... b) - parties et pièces détachées..... B. - Autres appareils et dispositifs: I - Appareils et dispositifs destinés à l'équipement des laboratoires médicaux (a) a) - appareils..... b) - parties et pièces détachées..... II) - Autres: a) - appareils..... b) - parties et pièces détachées.....	20 20 30 30 3 3 6 6
84-18	Centrifugeuses et essoreuses centrifuges, appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz : A. - Centrifugeuses destinées à l'équipement des laboratoires médicaux :(a) a) - appareils..... b) - parties et pièces détachées..... B. - Ecremeuses : a) - appareils..... b) - parties et pièces détachées.....	3 3 6 6

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %	
	<p>C. - Autres :</p> <p>a) - appareils.....</p> <p>b) - parties et pièces détachées.....</p>	<p>6</p> <p>6</p>	
84-19	<p>Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles et autres récipients, à remplir, fermer, étiqueter ou capsuler les bouteilles, boîtes, sacs et autres contenants, à emballer les marchandises, appareils à gazeifier les boissons, appareils à laver la vaisselle :</p> <p>A. - Machines à laver la vaisselle:</p> <p>a) - machines.....</p> <p>b) - parties et pièces détachées.....</p> <p>B. - Autres:</p> <p>a) - machines et appareils.....</p> <p>b) - parties et pièces détachées.....</p>	<p>50</p> <p>50</p> <p>6</p> <p>6</p>	
84-20	<p>Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 50g et moins, poids pour toutes balances :</p> <p>A. - Pèse bétails:</p> <p>a) - appareils.....</p> <p>b) - poids et parties et pièces détachées.....</p> <p>B. - Autres:</p> <p>a) - appareils.....</p> <p>b) - poids et parties et pièces détachées.....</p>	<p>40</p> <p>40</p> <p>40</p> <p>40</p>	
84-21	<p>Appareils mécaniques (même à main), à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, chargés ou non; pistolets aéroglyphes et appareils similaires, machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur, et appareils à jet similaires :</p> <p>A. - Machines et appareils.....</p> <p>B. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>Ex</p> <p>Ex</p>	
84-22	<p>Machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement et de manutention (ascenseurs, skips, treuils, crics, palans, grues, ponts roulants, transporteurs, téléphériques, etc...), à l'exclusion des machines et appareils du n° 84.23 :</p> <p>A. - Treuils; monte-charge d'une charge inférieure à 1200kgs.....</p> <p>B. - Ascenseurs, descenseurs, crics, palans, grues et ponts roulants.....</p> <p>C. - Verins hydrauliques.....</p> <p>D. - Autres.....</p> <p>E. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>26</p> <p>13</p> <p>6</p> <p>6</p> <p>6</p>	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	T A U X des droits en tarif minimum %
84-23	<p>Machines et appareils, fixes ou mobiles, d'extraction, de terrassement, d'excavation ou de forage du sol (pelles mécaniques, haveuses, excavateurs, décapeurs, niveleuses, bulldozers, scarppers etc.); sonnettes de battage, chasse-neige, autres que les voitures chasse-neige du n° 87 03 :</p> <p>A. - Machines de sondage et forage:</p> <p>a) - machines.....</p> <p>b) - parties et pièces détachées.....</p> <p>B. - Autres:.....</p> <p>a) - machines et appareils.....</p> <p>b) - parties et pièces détachées.....</p>	<p>Ex</p> <p>Ex</p> <p></p> <p>6</p> <p>6</p>
84-24	<p>Machines, appareils et engins agricoles et horticoles pour la préparation et le travail du sol et pour la culture, y compris les rouleaux pour pelouses et terrains de sports :</p> <p>A. - Charrues.....</p> <p>B. - Semoirs, plantoirs et repiqueurs ; épandeurs et distributeurs d'engrais.....</p> <p>C. - Scarificateurs, cultivateurs extirpateurs houes, sarcleuses, bineuses et herses...</p> <p>D. - Autres machines, appareils et engins....</p> <p>E. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>Ex</p> <p>Ex</p> <p>Ex</p> <p>Ex</p> <p>Ex</p>
84-25	<p>Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles, presses à paille et à fourrage, tondeuses à gazon, tarares et machines similaires pour nettoyage des grains, trieurs à oeufs, à fruits et aux autres produits agricoles, à l'exclusion des machines et appareils de minoterie du n° 84-29 :</p> <p>A. - Tondeuses à gazon;.....</p> <p>B. - Moissonneuses-batteuses.....</p> <p>C. - Autres machines, appareils et engins pour la récolte ou le battage des produits agricoles ; presse à paille ou à fourrage.....</p> <p>D. - Tarares et machines similaires pour le nettoyage des grains, trieurs à oeufs, à fruits ou autres produits agricoles.</p> <p>E. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>Ex</p> <p>Ex</p> <p>Ex</p> <p>Ex</p> <p>Ex</p>
84-26	<p>Machines à traire et autres machines et appareils de laiterie :</p> <p>A. - Machines à traire.....</p> <p>B. - Autres machines et appareils de laiterie</p> <p>C. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>Ex</p> <p>Ex</p> <p>Ex</p>
84-27	<p>Pressoirs, fouloirs et autres appareils de vinification, de cidrerie et similaires :</p> <p>A. - Machines et appareils.....</p> <p>B. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>Ex</p> <p>Ex</p>

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
84-28	<p>Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, l'aviculture et l'apiculture, y compris les germoirs comportant les dispositifs mécaniques ou thermiques et les conveuses et éléveuses pour l'aviculture :</p> <p>A. - Machines et appareils.....</p> <p>B. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>Ex</p> <p>Ex</p>
84-29	<p>Machines, appareils et engins pour la minoterie et le traitement des céréales et légumes secs, à l'exclusion des machines, appareils et engins du type fermier :</p> <p>A. - Machines et appareils.....</p> <p>B. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>6</p> <p>6</p>
84-30	<p>Machines et appareils, non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent chapitre, pour les industries de la boulangerie, de la pâtisserie, de la biscuiterie, des pâtes alimentaires, de la confiserie, de la chocolaterie, de la sucrerie, de la brasserie et pour le travail des viandes, poissons, légumes et fruits à des fins alimentaires :</p> <p>A. - Machines et appareils.....</p> <p>B. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>6</p> <p>6</p>
84-31	<p>Machines et appareils pour la fabrication de la pâte cellulosique (pâte à papier) et pour la fabrication et le finissage du papier et du carton :</p> <p>A. - Machines et appareils pour la fabrication de la pâte cellulosique.....</p> <p>B. - Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton.....</p> <p>C. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>6</p> <p>6</p> <p>6</p>
84-32	<p>Machines et appareils pour la brochage et la reliure, y compris les machines à coudre les feuillets :</p> <p>A. - Machines et appareils.....</p> <p>B. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>6</p> <p>6</p>
84-33	<p>Autres machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier et du carton, y compris les coupeuses de tout genre :</p> <p>A. - Machines et appareils.....</p> <p>B. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>6</p> <p>6</p>
84-34	<p>Machines à fondre et à composer les caractères, machines, appareils et matériel de clicherie, de stéréotypie et similaires; caractères d'imprimerie, clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches et cylindres préparés pour les arts graphiques (planés, grenés, polis, etc...) :</p> <p>A. - Machines à fondre ou à composer les caractères et machines, appareils et matériel de clicherie, de stéréotypie ou similaires.....</p> <p>B. - Caractères d'imprimerie, clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches et cylindres, préparés pour les arts graphiques.....</p> <p>C. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>3</p> <p>3</p> <p>3</p>

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	T A U X des droits en tarif minimum %	
84-35	<p>Machines et appareils pour l'imprimerie et les arts graphiques, margeurs, plicuses et autres appareils auxiliaires d'imprimerie :</p> <p>A. - Machines à imprimer rotatives.....</p> <p>B. - Machines à imprimer dites " presses à platine".....</p> <p>C. - Autres machines et appareils pour l'imprimerie ou les arts graphiques.....</p> <p>D. - Appareils auxiliaires d'imprimerie.....</p> <p>E. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>6</p> <p>6</p> <p>6</p> <p>6</p> <p>6</p>	
84-36	<p>Machines et appareils pour le filage (extrusion) des matières textiles synthétiques et artificielles; machines et appareils pour la préparation des matières textiles; machines et métiers pour la filature et le retordage des matières textiles; machines à bobiner (y compris les canetières), mouliner et dévider les matières textiles :</p> <p>A. - Machines et appareils pour le filage (extrusion) des matières textiles synthétiques ou artificielles.....</p> <p>B. - Machines et appareils pour la préparation des matières textiles.....</p> <p>C. - Machines et métiers pour la filature ou le retordage des matières textiles; machines à bobiner (y compris les canetières), mouliner ou dévider les matières textiles.....</p>	<p>3</p> <p>3</p> <p>3</p>	
84-37	<p>Métiers à tisser, à bonneterie, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementrie et à file; appareils et machines préparatoires pour le tissage, la bonneterie, etc... (oufdissoirs, encolleuses, etc...) :</p> <p>A. - Métiers à tisser.....</p> <p>B. - Métiers à bonneterie.</p> <p>a) - machines à tricoter, à usage domestique.....</p> <p>b) - autres.....</p> <p>C. - Autres métiers, appareils et machines...</p>	<p>Ex</p> <p>Ex</p> <p>Ex</p> <p>Ex</p>	
84-38	<p>Machines et appareils auxiliaires pour les machines du n° 84-37 (ratières, mécaniques Jacquard, casse-chaînes et casse-trames, mécanisme de changement de navettes etc...); pièces détachées et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines et appareils de la présente position et à ceux des n° 84-36 et 84-37 (broches, ailettes, garnitures de cardes, peignes, barrettes, filières navettes, lisses et lames, aiguilles, platines, crochets, etc...) :</p> <p>A. - Pièces détachées et accessoires des machines et des appareils du N° 84-36.....</p> <p>B. - Machines et appareils auxiliaires pour les machines du N° 84-37.....</p> <p>C. - Pièces détachées et accessoires des métiers, machines et appareils du N° 84-37 ou des machines et appareils auxiliaires pour les machines de la sous-position B.</p>	<p>Ex</p> <p>Ex</p> <p>Ex</p>	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
84-42	<p>Machines et appareils pour la préparation et le travail des cuirs et peaux et pour la fabrication des chaussures et autres ouvrages en cuir ou en peau, à l'exclusion des machines à coudre du n° 84-41 :</p> <p>A. - Machines et appareils.....</p> <p>B. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>3</p> <p>3</p>
84-43	<p>Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour aciérie, fonderie et métallurgie :</p> <p>A. - Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler).</p> <p>B. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>3</p> <p>3</p>
84-44	<p>Laminoirs, trains de laminoirs et cylindres de laminoirs :</p> <p>A. - Laminoirs et trains de laminoirs.....</p> <p>C. - Cylindres de laminoirs.....</p> <p>D. - Autres parties et pièces détachées.....</p>	<p>3</p> <p>3</p> <p>3</p>
84-49	<p>Outils et machines-outils pneumatiques ou à moteur autre qu'électrique incorporé, pour emploi à la main :</p> <p>A. - Outils et machines outils.....</p> <p>B. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>3</p> <p>3</p>
84-50	<p>Machines et appareils aux gaz pour le soudage, le coupage et la trempe superficielle :</p> <p>A. - Machines.....</p> <p>B. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>6</p> <p>6</p>
84-56	<p>Machines et appareils à trier, cribler, laver, concasser, broyer, mélanger les terres, pierres, minerais et autres matières minérales solides, machines et appareils à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment le plâtre et autres matières minérales en poudre ou en pâtes, machines à former les moules de fonderies en sable :</p> <p>A - Bétonnières :</p> <p>a - d'une capacité inférieure ou égale à 600 l.....</p> <p>b - d'une capacité supérieure à 600 l.....</p> <p>B - Autres.....</p> <p>C - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>13</p> <p>6</p> <p>3</p> <p>3</p>
84-57	<p>Machines et appareils pour la fabrication et le travail à chaud du verre et des ouvrages en verre; machines pour l'assemblage des lampes, tubes et valves électriques, électroniques et similaires :</p> <p>A. - Machines et appareils.....</p> <p>B. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>6</p> <p>6</p>

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	T A U X des droits en tarif minimum %
84-58	<p>Appareils de vente automatiques dont le fonctionnement ne repose pas sur l'adresse ou le hasard, tels que distributeurs automatiques de timbres-poste, cigarettes, chocolat, comestibles, etc... :</p> <p>A. - Appareils.....</p> <p>B. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>32</p> <p>32</p>
84-59	<p>Machines, appareils et engins mécaniques, non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent chapitre :</p> <p>A. - Réacteurs nucléaires, leurs parties et pièces détachées.....</p> <p>B. - Machines, appareils et engins mécaniques pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues.....</p> <p>C. - Machines, appareils et engins mécaniques pour l'industrie des huiles et graisses animales ou végétales.</p> <p> a) - presses pour huilerie.....</p> <p> b) - autres.....</p> <p>D. - Machines, appareils et engins mécaniques pour les industries du caoutchouc ou des matières plastiques artificielles.....</p> <p>E. - Machines, appareils et engins mécaniques pour l'industrie du tabac.....</p> <p>F. - Machines, appareils et engins mécaniques pour le traitement du bois.....</p> <p>G. - Machines, appareils et engins mécaniques pour le traitement des métaux ou des carbures métalliques.....</p> <p>H. - Autres machines, appareils et engins mécaniques.....</p> <p>I. - Parties et pièces détachées des machines, appareils et engins mécaniques des sous-positions B à H.....</p>	<p>6</p> <p>6</p> <p>13</p> <p>6</p> <p>6</p> <p>6</p> <p>6</p> <p>6</p> <p>6</p> <p>6</p> <p>6</p>
84-61	<p>Articles de robinetterie et autres organes similaires (y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques) pour tuyauteries, chaudières, réservoirs cuves et autres contenants similaires :</p> <p>A. - Articles de robinetterie et autres organes similaires.....</p> <p>B. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>26</p> <p>26</p>
84-62	<p>Roulements de tous genres (à billes, à aiguilles, à galets ou à rouleaux de toute forme) :</p> <p>A. - Roulements.....</p> <p>B. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>6</p> <p>6</p>

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %	
84-63	Arbres de transmission, manivelles et vilebrequins, paliers et coussinets, engrenages et roues de friction, réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse volants et poulies (y compris les poulies à moulles), embrayages, organes d'accouplement (manchons, accouplements élastiques, etc...) et joints d'articulation (de cardan, d'oldham, etc...) A. - Articles complets..... B. - Parties et pièces détachées.....	13 13	
85-01	Machines génératrices; moteurs; convertisseurs rotatifs ou statiques (redresseurs, etc.); transformateurs; bobines de réactance et selfs: A - Machines génératrices : a)- groupes électrogènes d'une puissance égale ou inférieur 70 KVA..... b)- autres..... B - Moteurs d'une puissance comprise entre 1/20 et 1/25ème CV, d'une vitesse de 6000 TM, et d'un poids de 1 kg et moins, sans les accessoires..... C - Ballasts et transformateurs d'alimentation; transformateurs de distribution d'une puissance égale ou inférieure à 2000 KVA..... D - Moteur électrique triphasé d'une puissance inférieur ou égale à 25 CV..... E - Autres..... F - Parties et pièces détachées.....	13 6 13 13 13 6 6	
85-02	Electro-aimants; aimants permanents, magnétisés ou non; plateaux, mandrins et autres dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; tête de levage électromagnétiques A. - Articles complets..... B. - Parties et pièces détachées.....	6 6	
85-03	Piles électriques : A. - Piles: a) - piles sèches..... b) - autres..... B. - Parties et pièces détachées.....	26 26 26	
85-04	Accumulateurs électriques : A. - Accumateurs a) - au plomb b) - Autres B. - Parties et pièces détachées	26 26 6	
85-05	Outils et machines-outils électromécaniques (à moteur incorporé) pour emploi à la main : A. - Outils et machines outils..... B. - Parties et pièces détachées.....	6 6	
85-06	Appareils électromécaniques (à moteur incorporé) à usage domestique : A. - Aspirateurs de poussières et ciréuses à parquets..... B. - Hottes aspirantes et ventilateurs d'appartements..... C. - Broyeurs et mélangeurs pour aliments ; presse-fruits..... D. - Autres appareils..... E. - Parties et pièces détachées.....	30 30 30 30 30	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	T A U X des droits en tarif minimum %
85-07	Rasoirs et tondeuses électriques à moteur incorporés:	
	A. - Rasoirs et tondeuses.....	30
	B. - Parties et pièces détachées.....	30
85-08	Appareils et dispositifs électriques d'allumage et de démarrage pour moteurs à explosion ou à combustion interne (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage et de chauffage, démarreurs, etc.); génératrices (dynamos et alternateurs) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs:	
	A. - Dispositifs et appareils.....	23
	B. - Parties et pièces détachées.....	23
85-09	Appareils électriques d'éclairage et de signalisation, essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, pour cycles et automobiles :	
	A. - Appareils.....	23
	B. - Parties et pièces détachées.....	23
85-10	Lampes électriques portatives destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électromagnétiques, etc...), à l'exclusion des appareils du n° 85-09:	
	A. - Lampes.....	36
	B. - Parties et pièces détachées.....	36
85-11	Fours électriques industriels ou de laboratoires, y compris les appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques; machines et appareils électriques ou au laser à souder, braser ou couper:	
	A. - Fours, machines et appareils.....	6
	B. - Parties et pièces détachées.....	6
85-12	Chauffe-eau, chauffe-bains et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux et pour autres usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, etc...); fers à repasser électriques; appareils électrothermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du n° 85.24:	
	A - Chauffe-eau, chauffe-bains, et appareils électriques pour le chauffage des locaux pour usages domestiques:	
	I - Importés en parties et pièces détachées destinées au montage:	
	a)- Chauffe-eau Electrosolaire.....	20
	b)- Autres.....	23
	II - Importés montés:	
	a) - chauffe-eau électrosolaires:	
	1 - Chauffe-eau.....	20
	2 - parties et pièces détachées.....	20
	b) - autres:	
	1 - appareils.....	30
	2 - parties et pièces détachées.....	30
	B. - Thermoplongeurs électriques.....	23
	C. - Appareils électrothermiques pour la coiffure.....	23
	D. - Fers à repasser électriques.....	23
	E. - Appareils électrothermiques pour usages domestiques.....	23
	F. - Résistances chauffantes.....	23
	G. - Autres.....	23
	H. - Parties et pièces détachées (à l'exclusion de celles de la sous-position A).....	23
		23

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	T A U X des droits en tarif minimum %
85-13	<p>Appareils électriques pour la téléphonie et la télégraphie par fil, y compris les appareils de télécommunication par courant porteur :</p> <p>A. - Interphones à circuit fermé.</p> <p>a) - interphones..... 19</p> <p>b) - parties et pièces détachées..... 19</p> <p>B. - Autres.</p> <p>a) - appareils..... 19</p> <p>b) - parties et pièces détachées..... 19</p>	
85-14	<p>Microphones et leurs supports, haut-parleurs et amplificateurs électriques de basse fréquence :</p> <p>A. - Appareils y compris les supports pour microphones..... 6</p> <p>B. - Parties et pièces détachées..... 6</p>	
85-15	<p>Appareils de transmission et de réception pour la radiotéléphonie et la radiotélégraphie; appareils d'émission et de réception pour la radiodiffusion et la télévision (y compris les récepteurs combinés avec un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son) et appareils de prise de vues pour la télévision; appareils de radioguidage, de radiodétection, de radiosondage et de radiotélécommande :</p> <p>A - Récepteurs de télévision :</p> <p>I.- Récepteurs de télévision autres que ceux du n° 85-15 A II, combinés ou non avec un phonographe, un tourne disque, un récepteur de radio-diffusion ou autres appareils incorporés..... 36</p> <p>II - Récepteurs domestiques de télévision (de table ou portatifs) ne comportant ni phonographe ni tourne-disques, ni récepteurs de radio diffusion ou autres appareils incorporés :</p> <p>a) importés montés..... 26</p> <p>b)- importés non assemblés à l'exclusion des coffrets et meubles en bois..... 15</p> <p>III) Parties et pièces détachées:</p> <p>a) coffrets et meubles en bois..... 26</p> <p>b) antennes complètes ou jeux complets d'antennes..... 26</p> <p>c) autres parties et pièces détachées..... 15</p> <p>B - Récepteurs de radio-diffusion même combinés avec un phonographe, un tourne-disques ou autres appareils incorporés :</p> <p>a)- portatifs à pile ou pile-secteur, non combinés importés non assemblés..... 15</p> <p>b)- autres..... 26</p> <p>c)- parties et pièces détachées..... 15</p> <p>C.- Autres :</p> <p>a) appareils destinés à la navigation aérienne ou maritime..... Ex</p> <p>b) autres..... 6</p> <p>c) parties et pièces détachées..... 6</p>	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	T A U X des droits en tarif minimum %	
85-16	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages,) de sécurité, de contrôle et de commande pour voies ferrées et autres voies de communication, y compris les ports et les aérodromes :		
	A. - Appareils.....	6	
	B. - Parties et pièces détachées.....	6	
85-17	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, etc...), autres que ceux des n° 85-09 et 85-16 :		
	A. - Appareils.....	6	
	B. - Parties et pièces détachées.....	6	
85-18	Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables :		
	A. - Condensateurs.....	13	
	B. - Parties et pièces détachées.....	13	
85-19	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuits, parafoudres, étaleurs d'onde, prises de courant, douilles pour lampes, boîtes de jonction, etc...); résistances non chauffantes, potentiomètres et rhéostats; circuits imprimés; tableaux de commande ou de distribution :		
	A. - Appareils de coupure et de sectionnement; autres que les relais du N° 85-19 B, leurs parties et pièces détachées	26	
	B. - Autres:		
	I - Pupitres de commande et mélangeurs avec armoires de branchement.		
	a) - appareils.....	26	
	b) - parties et pièces détachées.....	26	
	II - Autres.		
	a) - appareils.....	26	
	b) - parties et pièces détachées.....	26	
85-20	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge (y compris ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges); lampes à arc:		
	A.- Lampes et tubes à décharge, (y compris les tubes fluorescents) :		
	a) Lampes quartz d'une puissance de 650 watts et plus utilisées dans la production cinématographique.....	13	
	b) autres.....	23	
	B. - Autres:		
	a) - lampes d'une puissance de 1000 et 2000 watts.....	23	
	b) - autres.....	23	
	C.- Parties et pièces détachées.....	20	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	T A U X des droits en tarif minimum %
85-21	<p>Lampes, tubes et valves électroniques (à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode, autres que ceux du n° 85-20), tels que lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz (y compris les tubes redresseurs à vapeur de mercure), tubes cathodiques, tubes et valves pour appareils de prise de vues en télévision, etc); cellules photo-électriques; cristaux piézoélectriques montés; diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; diodes émettrices de lumière; microstructures électroniques:</p> <p>A. - Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision.....</p> <p>B. - Autres lampes, tubes et valves électroniques (y compris les tubes pour appareils de prise de vues en télévision)...</p> <p>C. - Diodes, transistors et dispositifs à semi-conducteur; diodes émettrices de lumière; cellules photo-électriques (y compris les photodiodes et les photo-transistors).....</p> <p>D. - Microstructures électroniques.....</p> <p>E. - Cristaux piézo-électriques montés.....</p> <p>F. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>6</p> <p>6</p> <p>6</p> <p>6</p> <p>6</p> <p>6</p>
85-22	<p>Machines et appareils électriques non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent chapitre :</p> <p>A. - Accélérateurs de particules.....</p> <p>B. - Autres.....</p> <p>C. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>6</p> <p>6</p> <p>6</p>
85-23	<p>Fils, tresses, câbles (y compris les câbles coaxiaux), bandes, barres et similaires, isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion:</p> <p>A. - Câbles.....</p> <p>B. - Autres.....</p>	<p>13</p> <p>13</p>
86-10	<p>Matériel fixe de voies ferrées; appareils mécaniques non électriques de signalisation, de sécurité, de contrôle et de commande pour toutes voies de communication; leurs parties et pièces détachées :</p> <p>A. - Matériel et appareils.....</p> <p>B. - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>6</p> <p>6</p>

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
87-02	<p>Voitures automobiles à tous moteurs pour le transport des personnes (y compris les voitures de sport et les trolley-bus) ou des marchandises :</p> <p>A. - Voitures pour le transport des personnes, (y compris les voitures mixtes), autres que les véhicules pour le transport en commun</p> <p>a) - d'une puissance inférieure ou égale à 5 CV 40</p> <p>b) - d'une puissance comprise entre 6 et 9 CV 45</p> <p>c) - d'une puissance comprise entre 10 et 12 CV 55</p> <p>d) - d'une puissance égale ou supérieure à 13 CV 60</p> <p>B. - Voitures pour le transport en commun des personnes:</p> <p>a) ambulances..... 6</p> <p>b) Autres..... 32</p> <p>C. - Voitures pour le transport des marchandises.</p> <p>I - Fourgonnettes d'une charge utile inférieure à 500 kg..... 32</p> <p>II - <u>Véhicules en chassis-cabines dont le charge utile est:</u></p> <p>a) - comprise entre 500 et 1250 kg inclus 32</p> <p>b) - comprise entre 1250 et 3000 kg inclus 30</p> <p>c) - comprise entre 3000 et 5000 kg inclus 26</p> <p>d) - comprise entre 5000 et 10 000 inclus 20</p> <p>e) - supérieure à 10.000 kg 13</p> <p>III - Autres véhicules..... 32</p> <p>D - Voitures automobiles pour le transport des personnes, des marchandises, importées en parties et pièces détachées, destinées au montage (a)</p> <p>I - Voitures pour le transport des personnes (y compris les voitures mixtes) autres que pour le transport en commun..... 20</p> <p>II - Voitures pour le transport en commun des personnes..... 6</p> <p>III - Voitures pour le transport des marchandises..... 6</p>	
87-03	<p>Voitures automobiles à usages spéciaux, autres que pour le transport proprement dit, telles que voitures dépanneuses, voitures-pompes, voitures-échelles, voitures balayeuses, voitures chasse-neige, voitures épanduses, voitures-grues, voitures projecteurs, voitures ateliers, voitures radiologiques et similaires :</p> <p>A.- Voitures-bibliothèques et cinéobus importés par le Ministère des Affaires Culturelles.... 13</p> <p>B.- Autres..... 26</p>	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
87-06	Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules automobiles repris aux n° 87-01 à 87-03 inclus : A - Parties et pièces détachées et accessoires des véhicules automobiles repris au n° 87-02 destinées exclusivement au montage(a).....	6
	B - Autres.....	23
87-07	Chariots automobiles des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports, les aéroports, pour le transport sur de courtes distances ou la manutention des marchandises (chariots-porteurs chariots-gerbeurs, chariots-cavaliers, par exemple); chariots tracteurs du type utilisé dans les gares; leurs parties et pièces détachées : A - Basculeurs (dumpers) d'une capacité inférieure ou égale à 2m ³	26
	B - Autres.....	6
	C - Parties et pièces détachées.....	6
87-08	Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties et pièces détachées : A. - Chars et automobiles blindés de combat, armés ou non.....	Ex
	B. - Parties et pièces détachées.....	Ex
87-09	Motocycles et vélocypèdes avec moteur auxiliaire, avec ou sans side-car; side-cars pour motocycles et tous vélocypèdes, présentés isolément: A. - Présentés à l'état monté.....	26
	B. - Présentés en parties et pièces détachées destinés au montage(a).....	13
87-13	Voitures pour le transport des enfants; leurs parties et pièces détachées: A. - Voitures.....	20
	B. - Parties et pièces détachées.....	20
87-14	Autres véhicules non automobiles et remorques pour tous véhicules; leurs parties et pièces détachées : A. - Remorques et semi-remorques.....	26
	B. - Autres.....	32
	C. - Parties et pièces détachées: a) - destinées à la fabrication ou le montage des remorques et semi-remorques (a).....	13
	b) - autres.....	26

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
88-04	Parachutes et leurs parties, pièces détachées et accessoires : A. - Parachutes..... B. - Parties et pièces détachées.....	Ex Ex
88-05	Catapultes et autres engins de lancement similaires; appareils au sol d'entraînement au vol, leurs parties et pièces détachées : A. - Catapultes, engins et appareils..... B. - Parties et pièces détachées.....	Ex Ex
90-03	Montures de lunettes, de lorgnons, de faces-à-main et d'articles similaires et parties de montures: A. - Tiges et charnières pour montures de lunettes..... B. - Autres.....	6 13
90-04	Lunettes (correctrices, protectrices ou autres), lorgnons faces à main et articles similaires: A. - Lunettes solaires..... B. - Lunettes de protection..... C. - Lunettes correctrices..... D. - Verres de lunettes en autres matières que le verre: a) solaires..... b) autres..... E. - Autres.....	13 13 13 6 13 13
90-06	Instruments d'astronomie et de cosmographie, tels que télescopes, lunettes astronomiques, méridiennes, équatoriaux, etc... et leurs bâtis, à l'exclusion des appareils de radio-astronomie: A. - Instruments..... B. - Parties, pièces détachées et accessoires	6 6
90-07	Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie, à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du n° 85-20: A. - Appareils photographiques..... B. - Lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie..... C. - Autres..... D. - Parties, pièces détachées et accessoires des sous-positions A et C.....	30 23 30 30
90-08	Appareils cinématographiques (appareils de prise de vues et de prise de son même combinés, appareils de projection avec ou sans reproduction du son): A. - Appareils..... B. - Parties, pièces détachées et accessoires	13 13
90-09	Appareils de projection fixe; appareils d'agrandissement de réduction photographiques : A. - Appareils..... B. - Parties, pièces détachées et accessoires	13 13

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	T A U X des droits en tarif minimum %	
90-10	Appareils et matériel des types utilisés dans les laboratoires photographiques ou cinématographiques, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; appareils de photocopie à système optique ou par contact et appareils de thermocopie; écrans pour projections: A. - Appareils et matériel B. - Ecrans pour projections..... C. - Parties, pièces détachées et accessoires	13 13 13	
90-11	Microscopes et diffractographes électroniques et protoniques: A. - Microscopes et diffractographes..... B. - Parties, pièces détachées et accessoires	3 3	
90-12	Microscopes optiques, y compris les appareils pour la microphotographie, la microcinématographie et la microprojection: A. - Microscopes et autres appareils..... B. - Parties, pièces détachées et accessoires	3 3	
90-13	Appareils et instruments d'optique, non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent Chapitre (y compris les projecteurs); lasers, autres que les diodes laser: A. - Projecteurs complets même munis de leurs pieds y compris les portes filtres. a) - projecteurs..... b) - parties, pièces détachées et accessoires..... B. - Autres: a) - appareils et instruments..... b) - parties, pièces détachées et accessoires.....	13 13 13 13	
90-14	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie et d'hydrographie, de navigation (maritime, fluviale ou aérienne), de météorologie, d'hydrologie, de géophysique; boussoles, télémètres; A. - Appareils destinés à la navigation aérienne ou maritime; boussoles..... B. - Autres.....	Ex 6	
90-15	Balances sensibles à un poids de 5 cg et moins, avec ou sans poids : A. - Balances avec ou sans poids..... B. - Parties, pièces détachées et accessoires.	6 6	
90-16	Instruments de dessin, de traçage et de calcul (pantographes, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, etc.); machines, appareils et instruments de mesure, de vérification et de contrôle, non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent chapitre (machines à équilibrer, planimètres, micromètres, calibres, jauges, mètres, etc.); projecteurs de profils :		

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	T A U X des droits en tarif minimum %	
	A. — Instruments de dessin, de traçage et de calcul	6	
	B. — Machines, appareils et instruments de mesure de vérification, et de contrôle non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent chapitre: projecteurs de profils	6	
	C. — Parties ; pièces détachées et accessoires	6	
90-17	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie l'art dentaire et l'art vétérinaire, y compris les appareils d'électricité médicale et les appareils pour tests visuels :		
	A. — Appareils d'électricité médicale.....	3	
	B. — Instruments et appareils pour l'art dentaire.....	3	
	C. — Autres.....	3	
90-18	Appareils de mécanothérapie et de massage; appareils de psychotechnie, d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, de réanimation, d'aérosolthérapie et autres appareils respiratoires de tous genres (y compris les masques à gaz):		
	A. — Appareils.(y compris les masques à gaz).	6	
	B. — Parties , pièces détachées et accessoires.	6	
90-19	Appareils d'orthopédie (y compris les ceintures médico-chirurgicales); articles et appareils pour fractures (attelles, gouttières et similaires); articles et appareils de prothèse dentaire, oculaire ou autres; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité :		
	A. — Appareils pour faciliter l'audition aux sourds.....	Ex	
	B. — Chaussures orthopédiques.....	Ex	
	C. — Autres.....	6	
90-20	Appareils à rayons X, même de radiophotographie, et appareils utilisant les radiations de substances radio-actives, y compris les tubes générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement :		
	A. — Appareils, y compris les tubes générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement.....	3	
	B. — Parties, pièces détachées et accessoires.	3	
90-23	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux :		
	A — Thermomètres médicaux.....	3	
	B — Autres.....	6	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	T A U X des droits en tarif minimum %
90-25	<p>Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques (tels que polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées); instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle et similaires (tels que viscosimètres, porosimètres, dilatomètres) et pour mesures calorimétriques, photométriques ou acoustiques (tels que photomètres-y compris les indicateurs de temps de pose-calorimètres); microtomes :</p> <p>A. - Appareils pour mesures photométriques (indicateurs de temps de pose, exposimètres, etc...) des types utilisés en photographie ou en cinématographie:</p> <p>a) - appareils.....</p> <p>b) - parties et pièces détachées.....</p> <p>B. - Autres:</p> <p>a) - appareils et instruments.....</p> <p>b) - parties, pièces détachées et accessoires.....</p>	<p>13</p> <p>13</p> <p>3</p> <p>3</p>
90-26	<p>Compteurs de gaz, de liquides et d'électricité, y compris les compteurs de production, de contrôle et d'étalonnage :</p> <p>A - Compteurs d'électricité.....</p> <p>B. - Compteurs d'eau.....</p> <p>C - Autres.....</p>	<p>6</p> <p>26</p> <p>6</p>
90-27	<p>Autres compteurs (compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, etc...), indicateurs de vitesse et tachymètres autres que ceux du n° 90-14, y compris les tachymètres magnétiques; stroboscopes :</p> <p>A. - Stroboscopes.....</p> <p>B. - Autres.....</p>	<p>13</p> <p>13</p>
90-28	<p>Instruments et appareils électriques ou électroniques de mesure, de vérification, de contrôle, de régulation ou d'analyse :</p> <p>A. - Instruments et appareils de mesures....</p> <p>B. - Autres.....</p>	<p>6</p> <p>6</p>
92-12	<p>Supports de son pour les appareils du n° 92-11 ou pour enregistrements analogues : disques, cylindres, cires, bandes, films, fils, etc..., préparés pour l'enregistrement ou enregistrés; matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques</p> <p>A. - Supports préparés pour l'enregistrement du son ou de l'image, mais non enregistrés (cires, disques, films etc...).....</p> <p>B. - Supports de son ou d'image enregistrés, ayant un caractère éducatif, scientifique ou culturel reconnu par l'autorité de tutelle.....</p> <p>C. - Autres supports:</p> <p>a) - Supports magnétiques pour le traitement automatique de l'information (bandes, diskettes, disk-packs etc...).....</p> <p>b) - autres.....</p> <p>D. - Matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques.....</p>	<p>13</p> <p>Ex</p> <p>13</p> <p>20</p> <p>13</p>

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
94-01	Sièges, même transformables en lits (à l'exclusion de ceux du n° 94-02), et leurs parties : A. — Tabourets isolants B. — Autres sièges..... C. — Parties et pièces détachées de sièges....	13 50 50
94-02	Mobilier médico-chirurgical, tel que : tables d'opération, tables d'examen et similaires, lits à mécanisme pour usages cliniques, etc; fauteuils de dentistes et similaires, avec dispositif mécanique d'orientation et d'élévation; parties de ces objets : A. — Lits orthopédiques à mécanisme pour usages cliniques, tables de gynécologie, tables pour massages, armoires et vitrines spéciales pour instruments chirurgicaux et pansements, etc....: a) — lits, tables, armoires et vitrines.. b) — parties de ces objets..... B. — Autre mobilier: a) — mobilier..... b) — parties de mobilier.....	40 40 6 6
94-03	Autres meubles et leurs parties : A. — Meubles..... B. — Parties de meubles.....	50 50
98-08	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs similaires, montés ou non sur bobines; tampons encreurs imprégnés ou non, avec ou sans boîte.	20
98-15	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre) : A. — Bouteilles et récipients montés..... B. — Parties et pièces détachées.....	13 13

TEXTES DES RENVOIS

I Renvoi (a) pour les N°s 15-11 ; 27-12 Aa ; 28-39 Ca ; 28-49 A ; 28-50 A ; 28-51 A ; 29-13 A ; 29-16 Fa ; 29-25 A ; 29-35 A ; 29-36 A ; 29-42 A ; 38-19 Ca ; 40-14 Ca; 64-02 Ab; 76-04 A ; 83-13 Ba.

Renvoi (b) pour les N°s 33-01 Aa ; 39-03 B1a ; 39-06 Ba.

L'exemption est accordée aux produits importés par la Pharmacie Centrale de Tunisie et les Entreprises Industrielles agréées pour la fabrication des produits pharmaceutiques.

Ces entreprises doivent figurer comme destinataires réels sur les déclarations de mises à la consommation, et souscrire des engagements de non-cession en l'état des produits importés à l'appui de ces déclarations.

II Renvoi (a) pour le N° 64-02 Ab.

Le bénéfice de l'exemption du droit de douane est subordonné à la production d'une attestation délivrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

III Renvoi (a) pour les N°s 28-50 A ; 28-51 A ; 84-17 BI ; 84-18 A .

A l'appui de la déclaration d'importation, il doit être produit une attestation délivrée par le Ministère de la Santé Publique.

IV Renvoi (a) pour les N°s 37-01 Ba) ; 37-02 A ; 37-03 B ; 37-08 A.

L'exonération est subordonnée à la production d'une attestation délivrée par l'autorité de tutelle.

Le bénéfice de l'exonération est accordé aux entreprises de presse ou d'édition qui doivent figurer comme destinataires réels sur les déclarations de mise à la consommation. Des engagements de non cession en l'état de produits importés doivent être souscrits à l'appui de ces déclarations.

V Renvoi (c) pour le N° 39-03 A I a.

Les produits de l'espèce relevant de cette sous-position sont soumis à un contrôle à quai, exercé par les agents compétents du Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie.

VI Renvoi (a) pour le N° 87-14 Ca.

L'admission dans cette sous-position est réservée aux parties et pièces détachées dont la Nomenclature est fixée par arrêté du Ministre de l'Industrie des Mines et de l'Energie.

VII Renvoi (a) pour les N°s 07-01 Aa, 07-01 CI, 07-05 A, 12 - 01Ca, 12-01 Ia et 12-03C.

L'exemption du droit de douane est subordonnée à la production d'une attestation délivrée par le Ministère de l'Agriculture précisant que les produits importés sont destinés à l'ensemencement. Cette attestation doit comporter l'engagement par l'importateur de n'utiliser sous les peines de droit, ces produits qu'aux fins pour lesquelles l'exemption est accordée.